



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 juin 2005

**PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Daniel MERTIAN DE MULLER*), M. Jean-Jacques LASSERRE (*pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET*), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD (*à partir de la délibération n°2005.06.07*), M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*à partir de la délibération n°2005.06.02*), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC (*représentant de M. Jean-Paul MASSON*), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI (*pouvoir de M. Alain FONTAINE*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés :**

M. Daniel MERTIAN DE MULLER pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER  
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M Jean-Jacques LASSERRE  
M. Alain FONTAINE, pouvoir à M. MEZZADRI  
M. Jean-Paul MASSON, représenté par M. Alain DELLAC

Secrétaire de séance :

M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 22 juin 2005

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

**N°de l'ordre du jour 2005.06.04 Décision budgétaire modificative n°1.**

M. Patrick CONFETTI rapporteur, donne lecture de la délibération.

L'exécution budgétaire nécessite d'ajuster certains crédits dans le cadre d'une décision modificative. Les crédits modifiés sont les suivants :

PREP 70

06.07.05

## **1. Cession et intégration patrimoniale de biens.**

Dans notre marché de location maintenance passé avec la société Plastic Omnium, nous avons prévu la cession du parc existant des communes.

Il est nécessaire de procéder à l'intégration au patrimoine de la communauté de communes du Grand Parc des bacs mis à disposition par la ville des Loges-en-Josas pour 18 700 € ainsi que les cessions effectuées à la société Plastic Omnium pour 21 300 € et les sorties d'inventaire pour 123 000 €.

## **2. Annulation de titres antérieurs redevance spéciale.**

La situation de certains commerces ou lycées ayant évolué, il est apparu nécessaire de procéder à la régularisation sur des titres d'un montant trop élevé pour les exercices 2003 et 2004. Cette opération représente un montant total de 41 800 €.

## **3. Reversement de taxe professionnelle.**

La trésorerie générale des Yvelines a versé à tort, à la communauté de communes du Grand Parc, une somme de 1 160 € correspondant à de la taxe professionnelle 2001 qui aurait dû être perçue par le district du plateau de Saclay. La régularisation de cette opération doit être inscrite au budget.

## **4. Transports.**

L'intégration de Saint-Cyr-l'École au réseau Phébus et son adhésion à la charte de qualité ont nécessité un avenant permettant certaines améliorations sur ce réseau. Ces améliorations, qui concernent notamment l'acquisition de véhicules et de poteaux d'arrêt; sont financées partiellement par la région et nécessitent d'être prévues budgétairement sachant que la communauté de communes sert d'intermédiaire entre les sociétés de transport et la région.

## **5. Dépenses imprévues (réserve issue du résultat environnement).**

La prévision des dépenses imprévues excédait le seuil prévu par l'instruction comptable M14 de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. La réduction du crédit de 710 336,31 € est réaffectée à l'article 611 – Contrats de prestations de services.

L'équilibre général de la décision modificative a nécessité la réduction du virement à la section d'investissement pour 3 900,00 € et le supplément de crédit de 671 276,31 € sur la collecte, en régularisation des dépenses imprévues.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le conseil communautaire,

- 1. décide de modifier les crédits de dépenses et de recettes du budget 2005 ;*
- 2. vote la décision modificative n°1 telle qu'elle suit :*

PREF 70  
05.07.05

(I) Section de fonctionnement

IMPUTATION			OBJET	DÉPENSES	RECETTES
Chapitre	Nature	Sous-fonction			
011	611	812	Contrats de prestations de services entreprises	671 276,31	
014	7393	020	Reversement sur taxe professionnelle des groupements	1 160,00	
67	673	812	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	41 800,00	
67	675	812	Valeurs comptables Immobilisations cédées	123 000,00	
67	6745	815	Subventions aux personnes de droit privé	69 000,00	
022	022	020	Dépenses imprévues	- 710 336,31	
023	023	020	Virement à la section d'investissement	- 3 900,00	
77	774	815	Subventions exceptionnelles		69 000,00
77	775	812	Produits des cessions d'immobilisations		21 300,00
77	776	812	Différences sur réalisations négatives		101 700,00
<b>TOTAL</b>				192 000,00	192 000,00

(II) Section d'investissement

IMPUTATION			OBJET	DÉPENSES	RECETTES
Chapitre	Nature	Sous-fonction			
19	192	812	Réalisations postérieures au 1 <sup>er</sup> janvier 1997	101 700,00	
21	21788	812	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	18 700,00	123 000,00
27	275	020	Dépôts et cautionnements versés	17 400,00	
10	1027	812	Mise à disposition		18 700,00
021	021	020	Virement de la section de fonctionnement		- 3 900,00
<b>TOTAL</b>				137 800,00	137 800,00

PRE 70

08.07.05

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 26

Suffrages exprimés : 29 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président  
Par délégation

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

**Pascal GUEANT**  
**Directeur Général des Services**

PREF 70

05-07-05